

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 22 (1884)  
**Heft:** 37

**Artikel:** La femme de l'avenir : [I]  
**Autor:** L.M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-188359>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 SUISSE : un an . . . . 4 fr. 50  
 six mois . . . . 2 fr. 50  
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin  
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en  
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —  
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**PRIX DES ANNONCES :**  
 La ligne ou son espace, 15 c.  
 —  
 Pour l'étranger, 20 cent.

### La femme de l'avenir.

Nous nous empressons d'accorder une place à la lettre suivante que vient de nous adresser une de nos abonnées, en réponse à l'article publié dans notre précédent numéro, sous le titre : *Nos jolies électrices* :

L\*\*\*, 9 septembre 1884.

Monsieur le Rédacteur,

Je suis une humble mère de famille, très pénétrée de cette vieille vérité que les devoirs et l'activité de la femme doivent se restreindre au foyer domestique.

J'ai suivi, avec un intérêt mêlé de curiosité, les débats de l'Assemblée constituante, concernant la proposition de Monsieur Dufour, tendant à admettre les femmes dans l'élection des pasteurs.

Peu à peu cette question s'imposant à mes réflexions, j'en suis arrivée à cette conviction, que pour être bien outrecuidante d'avoir osé naître dans notre canton un demi-siècle trop tôt, la dite question n'en a pas moins le droit de vivre et de faire son petit chemin.

En effet, puisqu'il n'est plus à prouver que nos temples nationaux ne sont fréquentés que par un quart d'hommes et les trois quarts de femmes, — qu'en outre, l'indifférence des électeurs pour les affaires paroissiales s'accuse de plus en plus, pourquoi ne pas laisser à l'élément féminin le droit de voter pour ce qui l'intéresse, lui presque seul ?

Le père de famille, fatigué du poids des affaires et tourmenté de gros soucis, ne va-t-il pas chercher quotidiennement dans les lieux de distractions une diversion à ses pensées, un délassement à son esprit ?

La mère de famille, elle dont le labeur est plus facile, dit-on, mais qui se compose de détails incessants, pour lesquels sa patience et son renoncement sont constamment mis à l'épreuve, s'en va le dimanche au temple, espérant puiser dans les enseignements et les exhortations du pasteur, la provision de courage, de patience, de foi, dont elle a besoin pour recommencer sa tâche de la semaine.

Quoi donc de plus naturel que la femme ait à apporter son vote dans l'élection de celui dont elle attend ce bienfait moral, dont l'homme paraît peu se soucier, à en juger par les bancs et les stalles vides de l'édifice sacré.

Cette objection de monsieur le pasteur Panchaud, que la femme a suffisamment d'influence sur son

mari ou sur son fils pour que l'élément féminin existe par ce fait, me paraît aisée à réfuter. Il est bien rare qu'une femme cherche à influencer les opinions politiques de son mari, — encore moins ses tendances religieuses, — l'eût-elle tenté une fois, il est peu probable qu'il y ait récidivé.

Qui ne connaît l'accueil que reçoit la femme vaudoise, lorsqu'elle hasarde, dans le cercle de famille, une opinion qui s'élève au-dessus de la vapeur du pot-au-feu ?

Et maintenant, que Monsieur le docteur Dufour reçoive l'hommage de ma gratitude, pour avoir estimé la femme capable de voter sans passion et avec bon sens ; — l'hommage aussi de mon admiration de ce qu'il a eu le courage de soulever une question qu'il savait sans doute destinée à l'opposition, peut-être même à l'ironie.

Monsieur le Rédacteur, c'est parce que je déploierais qu'elle fût ensevelie sous le ridicule dont vous l'accablez dans votre numéro de samedi dernier, que moi, votre abonnée fidèle, je vous prie, au nom des droits de la femme, d'accueillir ma faible protestation.

Il faut dire tout d'abord que nos lectrices, en général, ont de fâcheuses préventions contre le *Conteur* qui, à les en croire, soutient contre elles une guerre aussi injuste que persistante. Et pourquoi ces préventions ?... Parce que nous nous sommes permis, parfois, quelques légères et bienveillantes critiques sur la toilette, sur la médisance, sur les caprices et la légèreté, sinon de toutes, du moins d'un bon nombre de femmes.

Mais, chères lectrices, c'est là tout simplement le fait de l'attachement, de l'intérêt sincère que nous portons à la plus belle moitié du genre humain... physiquement. Ignorez-vous encore le proverbe : Qui aime bien, châtie bien ?...

Tout à coup une question brûlante vient nous exposer de plus belle aux ressentiments de nos ennemies, celle qui vient d'être soulevée au sein de la Constituante, par M. le D<sup>r</sup> Dufour. Aussi ces dames voudront bien nous permettre d'en discuter avec elles ; c'est là, du reste, une charmante campagne qui s'ouvre pour le *Conteur*.

Nous nous dispenserons néanmoins de répondre à l'article publié, à notre adresse, dans le *Nouvel-Liste*, et qui constitue le galimatias le plus accompli qu'il soit possible d'imaginer. Les quelques mots dont il est précédé montrent d'ailleurs suffisamment

que, si ce journal l'a accueilli, c'est par pure déférence pour une âme sensible.

Aujourd'hui, nous nous bornerons, du reste, à quelques courtes réflexions sur les arguments de notre aimable correspondant, que nous sommes heureux de voir reconnaître, dès le début, que « les devoirs et l'activité de la femme doivent se restreindre au foyer domestique. »

Ah! Monsieur le Docteur, en soulevant la question du droit de vote chez les femmes, vous avez, sans vous en douter, mis le feu à une trainée de poudre; vous avez imprudemment réveillé le chat qui dormait; car, notez-le bien, nos bonnes sœurs ne songeaient nullement à s'émanciper, elles n'avaient adressé au pouvoir souverain aucune pétition; elles ne demandaient rien; et voilà qu'à leur grand étonnement, et à l'étonnement de tous, vous offrez un appât dangereux à cet esprit féminin, déjà si susceptible par sa nature, si inquiet, si facilement porté à n'être pas d'accord avec nous, pour ne pas dire autre chose; au point que vous nous exposez à voir se réaliser, dans une certaine mesure, cette parole du poète, un peu méchante, il est vrai :

A son réveil d'Eden, le premier hôte,  
A ses côtés, en place de sa côte,  
Vit « la chair de sa chair et les os de ses os. »  
— Et son premier sommeil fut son dernier repos.

Nous le répétons, la femme ne demandait rien à la Constituante; mais aujourd'hui qu'on lui fait venir l'eau à la bouche, en matière électorale, elle désire en tâter; voilà la situation. Nous n'en voulons d'autre preuve que l'aveu un peu bienveillant de notre correspondant :

« Peu à peu, cette question s'imposant à mes réflexions, j'en suis arrivée à cette conviction que la dite question n'en a pas moins le droit de faire son petit chemin. »

J'aime beaucoup ce « petit chemin. » Il sera plein de contours et de détours, peut-être, mais il vous plaira énormément, mesdames.

Vous nous accusez d'indifférence, vous nous faites le reproche de négliger le culte; ce relâchement est fort regrettable, il est vrai, au point de vue purement religieux, mais — vous trouverez l'idée étrange — moins grave peut-être, au point de vue de la nomination des pasteurs, que les petits conciliabules, les capricieuses préférences, les rivalités qui naîtront inévitablement du droit de vote qu'on voudrait vous donner.

Car, voyons, là, tout simplement, et sans y mettre la moindre pensée désobligeante pour vous, très honorées lectrices, c'est un fait acquis dès le commencement des siècles, que cinq fois sur dix — et nous sommes bien modeste — là où il y a deux femmes, la guerre est toujours prête à éclater, hélas!

Et que sera-ce, ô ciel! dans vos réunions préparatoires, où vous serez cinquante, cent, deux cents peut-être! Que de coups d'ongles et de becs, au nom de l'Eglise!

Et quelle position lui ferez-vous à ce pauvre pasteur, qui aura pour auditoire des électrices au sys-

tème nerveux si délicat?... Comment accomplira-t-il sa mission franchement, courageusement, sans arrière-pensée?... Comment osera-t-il critiquer le luxe, les vains plaisirs, les intempérances de langage, l'amour du luxe et l'excentricité des toilettes, devant des électrices qui ne lui pardonneront guère et dont plusieurs diront en petit comité et avec un petit air penché : « Je ne sais, mais ce pasteur n'est pas ce que nous pensions, nous n'avons pas eu la main heureuse. Aux prochaines élections, nous ferons mieux. »

Ah! mesdames, si comme vous le dites, vous éprouvez le besoin « d'aller au temple puiser dans les enseignements et les exhortations du pasteur le courage, la patience et la foi nécessaires à l'accomplissement de votre tâche, » si vous voulez le faire avec fruit, croyez-moi, renoncez au droit de vote!

Quant à la dernière observation de la lettre qui précède, relative aux arguments avancés par M. le pasteur Panchaud dans l'Assemblée constituante, nous y reviendrons prochainement, ainsi que sur la manière dont nous comprenons la femme de l'avenir.

L. M.

#### Ce que disent les yeux.

Il est curieux d'étudier les diverses modifications du regard, par lesquelles on peut exprimer bien des sentiments vrais ou faux. Ainsi le regard dirigé vers la terre, passe, chez les jeunes filles, pour exprimer de la modestie. On connaît la formule : « Tenez-vous droite, baissez les yeux. » Voici comment s'explique ce système : Quand on regarde à terre, où l'on n'a rien à voir, c'est qu'on éprouve de l'appréhension et du déplaisir à regarder l'objet qui est en face. Or, comme les jeunes gens doivent être un objet de crainte et d'horreur pour les jeunes filles, on apprend à celles-ci à ne pas les regarder en face, en leur faisant croire que c'est plus convenable.

D'autre part, quand le regard est dirigé avec trop de fixité vers un objet, il indique une curiosité excessive qui n'est pas justifiée par la présence d'un étranger, et qui pourrait lui faire croire qu'on l'admire. Ce regard est alors qualifié d'effronté. Enfin, quand le regard est dirigé vers le ciel, il donne à la physionomie un air rêveur et contemplatif très recherché des esprits romanesques. — On peut en outre, sans bouger la tête, regarder à droite ou à gauche; mais comme cette manœuvre est généralement employée lorsqu'on veut voir sans en avoir l'air, elle donne au regard quelque chose de sournois et d'hypocrite. Vous voyez qu'avec ces simples changements dans la direction de la prunelle, on peut produire des effets variés et dont l'intensité diffère selon la perfection avec laquelle on opère. Cela s'appelle, vulgairement, jouer de la prunelle. Il y a des femmes qui en jouent très agréablement, et qui savent soutenir toute une conversation sans dire un seul mot. Exemple : je mets la traduction du regard entre parenthèses. — Mademoiselle, vous êtes bien jolie. — Yeux baissés. (Oh! je ne le crois pas). — Je vous aime éperdument. — Yeux fixes. (Est-ce bien vrai ce que vous me dites-là?). — Mais votre père barbare me refuse votre main. — Yeux